

Rapport du troisième Comité Technique
du 18 octobre 2018
Hôtel Novotel, Abidjan



Initiative
Cacao et
Forêts



1. Sommaire des résolutions

#	Résolutions	Responsable	Délai
	Points de décision		
1	Pour la finalisation des plans d'action des compagnies l'industrie a besoin de référence cartographiques, que l'Initiative avance sur la question de la traçabilité, de l'approbation du nouveau code forestier, et des standards d'atténuation des risques que les populations risquent de rencontrer suite à la mise en place du cadre d'actions communes sur le terrain.	Comité Technique	--
2	Le budget présenté est le budget de la phase pilote qui s'étend sur 3 ans, pas de l'ensemble de la politique de réhabilitation des forêts. Une fois que le budget sera validé, il va falloir déterminer ce qui est déjà couvert et ce qui reste à financer. Le premier exercice est de s'entendre sur les chiffres. Par la suite, répartition sera faite en fonction des réalités. Le plan de financement reste à faire.	Comité Technique	--
3	Sous réserves des observations faites le budget a été pré-validé (voir détails en section 6)	Comité Technique	--
4	Plus de temps devrait être attribué à l'activité d'actualisation des cartes du couvert forestier et de l'utilisation des terres la date de juin 2019 serait plus indiquée. En vue de la situation sur le terrain, les propositions de nouvelles dates pour les échéances des autres activités ont été approuvées.	Secrétariat	--
	Points d'action		
5	Le Secrétariat devra se rapprocher de la Primature pour finaliser la création du fond, et lancer l'étude, puisque les TDR ont été finalisés	Secrétariat	Le plus vite possible
6	Sauf pour Mont Péko, les cartes disponibles devront être mis à la disposition de l'industrie	OIPR	Le plus vite possible
7	Proposer à la SODEFOR de commencer la cartographie de FC dans les zones pilotes	Secrétariat	Le plus vite possible
8	Mettre l'arrêté de la gouvernance de l'Initiative à disposition de tout le monde	Secrétariat	Le 10 nov 2018
9	Finaliser le budget selon les observations faites (voir détails en section 6)	Secrétariat avec les présidents des GT	Le 2 nov 2018
10	Finaliser la note explicative du budget selon les observations faites (voir détails en section 6)	Secrétariat avec les présidents des GT	Le 2 nov 2018
11	La dernière version du code forestier communiquée aux PTF sera envoyée à la BM	Secrétariat	Le 10 nov 2018
12	La date du prochain CT et le canevas de présentation des plans d'action des compagnies seront fixés avec WCF.	Secrétariat	fin-nov 2018



2. Introduction

Les membres du Comité Technique (CT) de l'Initiative Cacao et Forêts se sont réunis au cours d'une rencontre qui s'est tenue le jeudi 18 octobre 2018, de 09h à 13h00 à l'hôtel Novotel au Plateau. Cette réunion, qui fait suite à la rencontre du CT du 09 mai 2018, avait pour objectif principal la présentation et la validation du budget consolidé présenté par les Groupes Thématiques (GT) avant sa présentation au prochain Comité de Pilotage (CoPil). Le présent rapport rend compte du déroulement des travaux et présente les principales recommandations issues des échanges.

La réunion s'est articulée autour des points suivants : (i) mot de bienvenue et approbation de l'agenda de la journée, (ii) présentation des mises en œuvre des résolutions du 2^e Comité Technique, (iii) état d'avancement des activités du Secrétariat, (iv) présentation du budget consolidé, (v), état de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Plan d'Action, (vi), échanges sur les mesures de sauvegarde (PIF) et (vii), divers.

3. Mot de bienvenue

Le troisième Comité Technique a débuté par le mot de bienvenue du Président du Comité Technique, Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), en présence du Madame le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère de l'Environnement et de la Salubrité, du Directeur Pays par intérim de World Cocoa Foundation (WCF), du représentant du Conseil du Café Cacao et du Directeur Programme Cacao de IDH.

Lors de son allocution, le Président a tenu à faire un rappel des organes qui ont été mis en place, et leurs missions, avant d'adresser ses remerciements au Secrétariat Technique pour le travail fourni à ce jour. Le Président a indiqué que l'objectif principal de la réunion du jour était l'examen du projet de budget établi par les GT pour la période 2019-2020, et que les contributions de tous les participants étaient attendues afin de permettre aux GT de terminer le travail avant de le présenter au prochain Comité de Pilotage qui se tiendra en novembre 2018. Le Président a terminé son allocution en remerciant les participants pour leur présence et en leur souhaitant des travaux productifs. Par la suite, la déclaration antitrust a été lue par M. Youssouf Ndjore de WCF.

Suite à la lecture de la déclaration anti-trust, M. Youssouf Ndjore a fait une allocution au cours de laquelle il a indiqué qu'il était heureux de prendre la parole au nom des privés du cacao et du chocolat, pour cette 3^e édition du CT. M. Ndjore a précisé qu'au niveau de l'industrie, un gros travail a été réalisé et les compagnies ont terminé leurs plans d'actions individuels. Ces plans d'action sont alignés avec le cadre d'actions communes, qui leur a servi d'inspiration. Afin de terminer leurs actions, l'industrie a besoin de référence cartographiques, que l'on avance plus vite sur la question de la traçabilité (implication du Conseil du Café-Cacao dans le processus), de l'approbation du nouveau code forestier, et des standards d'atténuation des risques que les populations risquent de rencontrer suite à la mise en place du cadre d'actions communes sur le terrain.

A la suite de M. Ndjore, le Directeur du Programme Cacao de IDH, Jonas Mva Mva, a présenté l'agenda, qui a été validé suite à quelques aménagements horaires. Il a indiqué que serait présenté un budget



consolidé, plutôt que le détail, et a indiqué que, la Banque Mondiale étant observateur au CT, les participants aimeraient bénéficier de leur expérience en matière de mesures de sauvegarde.

Commenté [RA1]: A bit unclear

4. Mise en œuvre des résolutions du 2^e Comité Technique

La rencontre s'est poursuivie par la présentation du Secrétariat du compte rendu de l'état d'exécution, sur 12 points (Etats d'exécution des diligences du 2^e Comité Technique du 09 mai 2018). Suite à l'exposé, les commentaires suivants ont été fait :

- Concernant l'étude pour la création du Fond, à la demande de la Primature, il y a eu une optimisation des initiatives similaires en cours (fond forestier, fond REDD+ et fond Climat). Des rencontres et des TDR consensuels ont pu être préparés pour mettre en commun les avancés au niveau de la recherche institutionnels, mais par la suite. Comment ces TDR ont été utilisés ?
 - Le code forestier prévoit un fond forestier pour la stratégie de réhabilitation des forêts entre autres, et la Primature coordonne le tout pour éviter la multiplication des fonds. **Ce sera une recommandation du CT : se rapprocher de la Primature pour finaliser la création du fond, et lancer l'étude, puisque les TDR ont été finalisés.**
- L'OIPR a été demandé si les cartes sont disponibles de manière officielle. Concernant le Mont Peko, le décret est en cours de signature. Pour les autres parcs, les décrets ont été signés, avec leurs cartes respectives. Ces cartes doivent être mise à disposition à l'industrie pour qu'elle aie le même niveau d'information pour ces activités. **Résolutions du CT : pour les autres parcs, mettre à disposition les cartes disponibles.**
- Concernant les forêts classées (FC), il y avait 234 forêts classées, et donc le travail de cartographie prend plus de temps. Le 08 mai 2018, le Président de la République a débloqué une enveloppe de 4 milliards FCFA pour équiper les agents des eaux et forêts dont une partie sera destiné à faire la cartographie des FC, pour que la SODEFOR termine ce travail, qui est à présent en cours. Le CT a alors suggéré que la SODEFOR peut commencer par les zones pilotes ou l'industrie a des activités liées au cadre ? **Résolution du CT : cette proposition peut en effet être retenue et sera faite à la SODEFOR.**

5. Etat d'avancement des activités du Secrétariat

L'état d'avancement des activités du secrétariat a été présenté. Le secrétariat a travaillé pour finaliser les tâches suivantes :

- Gestion interne du secrétariat ;
- Création d'une unité de coordination des projets de l'ICF au sein du MINEF ;
- Finalisation des budgets des groupes de travail ;
- La signature de l'arrêté conjoint signé par 7 ministres pour la mise en place du cadre de gouvernance ;
- Un budget a été élaboré est en attente pour le financement ;
- Validation et finalisation du plan de mise en œuvre ;
- Organisation d'une rencontre pour tous ceux qui interviendront dans le financement ;
- Préparation d'une stratégie pour la rencontre avec les PTFs ;
- Défis à relever : démarrage effectif de l'ICF avant la fin de l'année.

Commenté [RA2]: What's that?

Il a été retenu comme action du Secrétariat de mettre l'arrêté à disposition de tout le monde. Au sein du MINEF, une unité de coordination a été mise en place et que celle-ci est dirigée par M. Yapo Assamoi ; celui-ci est à disposition de tous pour la mise en œuvre de l'initiative cacao et forêts.



6. Budget

Les GT ont travaillé pour produire un draft du budget, décliné en axes d'action qui eux-mêmes sont repartis en activité et tâches. Le budget découle du plan d'action adopté au dernier CT et préparé par les différents GTs. Suite à la présentation, il y a eu quelques questions de clarification, comme suit :

Commenté [RA3]: Was the budget approved?

Préservations des forêts

- Sur la conservation des parcs, pour le recueil des implantations agricoles : 900 000 hectares semblent excessifs, et ce devrait être plutôt 150 000 hectares. 1000F par hectares ne peut pas être utile pour assurer surveillance de la forêt.
 - De plus, vu que le Programme d'Investissement Forestier réhabilite un certain nombre d'hectares déjà, le CT a voulu savoir si cela a été pris en compte ou pas.
 - Pour le Mont Peko et Marahoué, le GT a demandé cout unitaire de surveillance à l'OIPR et reste ouvert à recevoir des suggestions d'amélioration.
 - Concernant la politique de préservation et la relocalisation des producteurs, le cout est inclus pour 44 000 hectares. Il semble qu'uniquement les couts des vivriers a été pris en compte ; il faudrait prévoir des semences de cacao ou d'hévéa selon ce qu'il produisait avant d'être relocalisé.
- Réunion à avoir avec le Conseil du Café-Cacao pour tomber d'accord sur les principes : CFI ne doit pas faire tomber la production de cacao, mais plutôt de déplacer les producteurs des zones sensible vers des zones officielle.**

Commenté [RA4]: What was the answer to this?

Commenté [RA5]: Not clear

Agroforesterie

- Le GT Agroforesterie se nomme en fait « Agroforesterie et Protection durable ». La note explicative doit être mise à jour car des éléments ont été modifiés depuis que les documents ont été partagés avec les participants.
- Le budget de la recherche semble trop faible, et ne prends pas en compte les surfaces. Ce sont les couts opérationnels et d'éventuels analyses qui ont été pris en compte, étant donné que les salaires sont déjà couverts par l'Etat.

Traçabilité

- Le CT a voulu savoir, concernant le GT traçabilité, ou en est t'on avec le budget pour l'étude.

Commenté [RA6]: What was the answer?

Général

- Le CT a voulu avoir plus de détails sur les activités qui seront mise en œuvre dans le cadre des développements agro forestier, et sur la traçabilité, quel est le lien avec le REDD+.
- Le CT a voulu savoir si les lignes du budget sur la traçabilité et réhabilitation des forets, concernent toute la zone cacaoyère.
- Il serait bien d'avoir des notes explicatives pour toutes les GT et à demander au niveau du Budget préservation, que les pt 4 et 13 soient clarifié et que le budget traçabilité soit clarifié.
- Ce budget est le budget de la phase pilote qui s'étend sur 3 ans, pas de l'ensemble de la politique de réhabilitation des forets. Le budget est pour 3 ans, chaque groupe de travail a travaillé séparément, il faut mieux consolider le résultat. Les notes explicatives des certains GT sont en cours de finalisation.
- Pour le suivi-évaluation et en accord avec REDD+, l'Initiative a voulu avoir une structure indépendante pour assurer le suivi. Comme la REDD+ était en place, elle a été désignée pour assurer le suivi. Si des financements sont disponibles, il serait bon de voir comment les intégrer.
- Une fois que le budget sera validé, il va falloir déterminer ce qui est déjà couvert et ce qui reste à financer. De nombreuses initiatives couvrent les sujets levés par l'Initiative, on va donc demander aux partenaires de créer les synergies de financement avec l'Initiative. Une colonne indiquant les

Commenté [RA7]: What was the answer?



activités déjà couvertes ou mises en œuvre sera ajoutée. Concernant le lien PIF et CFI : des activités de rapprochement ont commencé, si PIF couvre des activités, cela sera intégré.

- Le premier exercice est de s'entendre sur les chiffres. Par la suite, répartition sera faite en fonction des réalités. Le plan de financement reste à faire, il faudra indiquer activités en place et financement disponibles.

Résolution du CT : Il faudra harmoniser et détailler les notes explicatives afin d'éviter les confusions. Changer le titre pour la « Note explicative du budget de la phase pilote de l'Initiative Cacao & Forêts ». Les chiffres doivent être revues pour harmoniser les chiffres et mettre les nouveaux documents à jour pour le comité de pilotage prévu pour la première quinzaine du mois de novembre. Sous réserves de ces observations faites le budget a été pré-validé

Commenté [RA8]: Please confirm

7. Etats de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du plan d'Action

Le MINEF a présenté les actions et engagements mis en œuvre depuis un an, les états des réalisations et engagements, et les propositions de nouvelles dates pour les échéances en vue de la situation sur le terrain. Suite à sa présentation, les commentaires suivants ont été faits :

Commenté [RA9]: Were the new dates (pre)validated by the CT?

- Plus de temps devrait être attribué à l'activité d'actualisation des cartes du couvert forestier et de l'utilisation des terres, car il s'agit d'une activité qui se fait de manière consensuelle avec les personnes impliquées sur le terrain, donc la date de juin 2019 serait plus indiquée. Le CT a indiqué que la date peut être révisée.
- La politique de ne plus s'approvisionner dans les forêts classées semble en déphasage avec politique de la SODEFOR. L'accord porte sur le cacao produit dans les parcs et réserves de Côte d'Ivoire. Donc, au niveau des forêts classées, le cacao produit est légal.
- Le CT a proposé que la SODEFOR puisse prioriser les zones d'activités afin de pouvoir trouver des dates plus convenables. L'engagement a été signé pour toute la zone de production cacaoyère, donc comme l'engagement est sur la totalité de la zone, une date sur une zone réduite ne serait pas contractuelle.
- Pour la date de validation du code forestier, la dernière version ne respecte pas l'esprit de l'Initiative et les partenaires ont demandé de recevoir une autre version à temps pour pouvoir apporter ses commentaires. Le Président du CT a indiqué que la dernière version communiquée aux PTF sera envoyée à la BM.

Commenté [RA10]: And industry?

Résolution du CT : les propositions de nouvelles dates pour les échéances en vue de la situation sur le terrain ont été approuvées

Commenté [RA11]: Pls confirm

8. Divers

Les divers ont été positionnés en avant dernière position afin de terminer le CT par la présentation de la Banque Mondiale.

Le premier point discuté a été la proposition du plan de mobilisation de financement pour le plan de mise en œuvre. Le Secrétariat a indiqué que l'Initiative Cacao Forêts entre dans la politique globale de préservation des forêts, il faudrait donc voir comment s'organiser pour toucher les bailleurs, qui sont tous les mêmes au niveau de la forêt. Une fois le budget approuvé, il faudra voir les actions déjà financées, les isoler et ensuite se concentrer sur celles sans financement. Sur la base de cette exercice les allocations par partie seront revues. Si on doit réhabiliter les forêts les plus dégradées cela veut dire qu'il faut penser à relocaliser les producteurs.





Le deuxième point présenté par le Secrétariat était la date de la prochaine réunion du Comité Technique. Lors de la prochaine réunion les plans d'actions des compagnies doivent être présentés, mais en décembre, les compagnies ne seraient pas en mesure d'avoir un plan d'action avec des informations très détaillées. L'engagement pris à Bonn est que chaque compagnie présente un plan individuel. La date du prochain CT et le canevas de présentation des plans d'action des compagnies seront fixés avec WCF.

9. Echanges sur les mesures de sauvegarde, présentation de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale a organisé, pour la rencontre, une présentation sur le 'Politique de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale' présenté par Monsieur Abdoulaye Gadiere, spécialiste principal en Sauvegarde Environnementale (agadiere@worldbank.org). Le Président du CT a tenu à remercier la BM pour cet exposé qui a été fait spécialement pour la séance de travail afin de pouvoir présenter ce qui est prévu dans le cadre du Programme d'Investissement Forestier (PIF). Suite à la présentation, les commentaires suivants ont été fait :

- L'exécution de l'Initiative va créer des synergies au niveau des partenaires. Cela peut donner plusieurs politiques à respecter sur le terrain ce qui peut ralentir le projet. Les projets multi-bailleurs sont monnaie courante et la BM a l'habitude de gérer ce genre de situation. Dans certains cas, tous les bailleurs s'alignent sur la politique de la BM par exemple. De plus, les politiques de sauvegardes des autres bailleurs sont similaires à celle de la BM. A l'Initiative de voir comment se positionner par rapport à cela. Depuis ce mois d'octobre 2018, la BM a introduit des 'Normes Environnementale et Sociales, qui plus flexibles à la mise en place que les politiques environnementales qui existaient auparavant.
- Concernant les déplacements à l'intérieure d'une forêt classée, M. Gadiere a expliqué qu'un plan d'action de réinstallation est à préparer si on veut déplacer qui que ce soit, en interne à l'intérieur d'un pays ou à l'international. Ceci revient à préparer des estimations des indemnités (au taux actuel) pour des questions d'équité et de justice sociale (déclaration universelle des droits de l'homme). Sur le terrain, une personne déplacée n'est pas obligée d'accepter une compensation (en nature ou en espèce), mais dans ce cas, il faut une preuve (par écrit) que la personne a refusé de recevoir une compensation. Pour indemniser une terre, il faut donner une compensation en nature pour permettre à la personne de continuer son activité (sauf si celle ci veut se reconvertir et veut de la liquidité et signe document pour le prouver).
- Le CT a voulu savoir si la BM peut financer des mesures de sauvegarde, ce à quoi M. Gadiere a répondu que oui, mais a précisé que la BM ne finance pas les indemnités. Compensation et indemnités sont deux choses différentes. En général, les mesures d'accompagnement sont incluses dans les ressources d'un projet et sont donc financées par la BM. Par contre, à cause de certaines malversations sur certains projets, la BM ne prends plus en compte certaines indemnités.
- Le CT a voulu connaître la position du PIF concernant les personnes installées illégalement dans les forêts, ce à quoi M. Gadiere a indiqué que ces personnes ne sont pas considérées par la BM des occupants illégaux. Le domaine public est sous la responsabilité de l'Etat. Si celui ci ne réagit pas lors de l'installation illégale de personne sur son domaine, il ne peut pas par la suite venir chercher des financements de la BM pour déguerpir ces personnes. Il faut alors prévoir des indemnités. Pour cela, les personnes sont classées en différentes catégories : celles disposant d'un titre foncier ou d'un titre coutumier, ont droit à des indemnités. Celles qui n'ont ni l'un ni l'autre, qui ont quand même droit à des mesures de compensation. Quand une personne s'installe dans un domaine public, il faut notifier à la personne qu'elle peut y être mais elle doit partir sans



compensation quand l'Etat a besoin de son terrain. Cet accord doit être signé pour être applicable et les Etats doivent prendre leurs responsabilités pour faire respecter la législation.

10. Clôture

Le Président du CT a terminé la séance et la réunion du Comité Technique en remerciant la BM pour sa prestation. Il a indiqué que des infiltrations non contrôlées ont eu lieu et que l'accent sera mis sur les mesures pour améliorer la bonne gouvernance. Il y a eu une forte entrée de la cacaoculture dans les forêts classées, il faut à présent gérer la transition pour recouvrer 20% de notre couverture forestière. Le Président a indiqué qu'il va confirmer la date du prochain Comité de Pilotage qui se tiendra en novembre 2018.

11. Liste des participants

Nom & Prénom	Organisation
Jeanne Coulibaly	Banque Mondiale
Abdoulaye Gadiere	Banque Mondiale
Salimata Folléa	Banque Mondiale
Dominique Bescond	Banque Mondiale
Kaminski	SACO/BC
Dr Assi	SACO/BC
Frederic Dion	Blommer
Jean Yves Couloud	CARE
Wernert Remy	CHC
Benjamin Walker	Conseil café-cacao
Anne van der Veen	Cocoanect
N'Guetta Aristide	ECOM
Kouadio Kacou Fidèle	FIRCA
Judith Steffens	GIZ
Kodja Félix	HERSHEY
Liliane Attoungbre Carisi	IDH
Jonas MVA MVA	IDH
Bouadi Angoman	MINADER
Colonel GOUESSE Aidara	MINEF
Traoré Ynsa	MINEF
GBOGOU DIDIER	MINEF
Michel Kouakou Kan	MINEF
Assamoi Yapo	MINEF
Zoué Désiré	MINEF
Mme Kaba Nasselé	MINEDD
Pr Kouadio Kouamé	MINEDD/UIAD
Mohamed Diaby	Mondelez
Adama Tondossama	OIPR
Andrew Brooks	OLAM CACAO
Léonie Bonnehin	SIAT
Achille Kouamé	TOUTON
N'DJORE YOUSSOUF	WCF
Sander Muilerman	WCF